

VILLECROZE

LES GROTTES DE VILLECROZE

Var
4
Site Classé

CONTEXTE REGLEMENTAIRE

Site classé

Arrêté du 23 avril 1924

Propriété

Communale

Superficie

non renseignée

Autres mesures de protection concernant le site

Aucune

Autres sites protégés sur la commune

Aucun



COMPOSANTE DU SITE

Motivation de la protection

« Les Grottes de Villecroze sont situées à 150 m environ du Nord du village qu'elles dominent dans un endroit pittoresque, à côté d'une cascade naturelle de plus de 20 m de hauteur qui livre passage au ruisseau venant de Tourtour. On y accède par un escalier taillé dans le roc.

Extérieurement elles ont l'aspect d'une forteresse. Les grottes de Villecroze constituent bien un monument naturel et pittoresque digne d'être protégé ».

(Extrait du rapport de M. Delahaye présenté à la CDS du 30 janvier 1924)

Etat actuel

La progression vers les grottes se fait à travers des lotissements, avec certaines clotures en grillage peu esthétique. Puis on découvre un très beau jardin devenu parc public, par lequel on accède aux emmarchements permettant d'atteindre l'entrée principale des gorges contrôlée par une personne mandatée par la mairie.

Observation

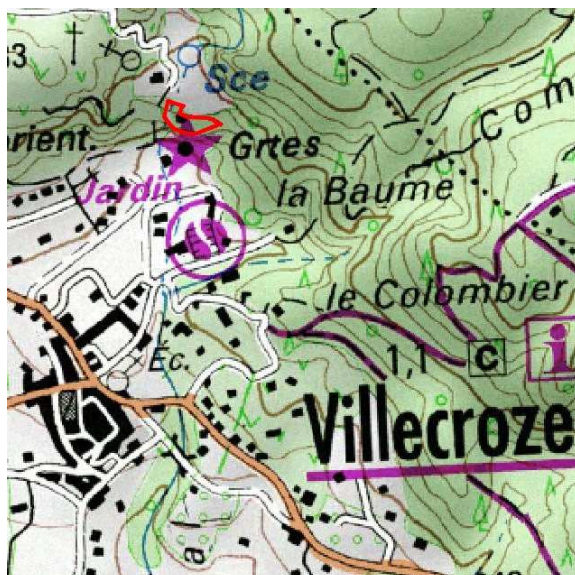
Classement antérieur à la loi de 1930, et donc relevant de la loi du 21 avril 1906.

Le périmètre du classement étant non précisé dans l'arrêté, il est possible de le représenter par un secteur géographique à étudier recouvrant l'ensemble des grottes et leurs développements souterrains connus et repérables depuis la falaise troglodytique.

LOCALISATION DU PERIMETRE

Les grottes de Villecroze.
(Arrêté du 23 avril 1924)

SITUATION



Source : IGN-scan25

CADASTRE ANCIEN

CADASTRE ACTUEL



Report sur cadastre actuel à partir de parcelles du cadastre ancien du secteur des façades des grottes et de leurs développements souterrains supposés.

Le cadastre "historique" renseigne également sur la situation des grottes depuis le village, et sur les rivières qui y convergent.